

Zeitschrift: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 968

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat de droit, référence obligée

(jd) Jamais autant qu'aujourd'hui la notion d'Etat de droit n'a été sollicitée, et de tous côtés. Hier encore étendard des sociétés démocratiques occidentales déployé contre tous les totalitarismes, elle devient l'une des références des pays de l'Est, saisis par le vent du renouveau; les réformistes de l'Union soviétique, de Pologne et de Hongrie voient dans l'Etat de droit un idéal à atteindre. Dans les démocraties libérales par contre, elle est plutôt l'armure derrière laquelle se cachent les partisans du statu quo: le respect des règles et des procédures, affirmé jusqu'à l'incantation, doit prémunir contre les assauts du changement et contenir la force explosive des droits de l'homme. On a pu en faire l'expérience en Suisse ces dernières années à propos des requérants d'asile. Pour les conservateurs, l'Etat de droit, c'est la lettre contre l'esprit.

Cette ruée sur l'Etat de droit est pour le moins paradoxale. Concept vide ou équivoque? Ou notion précise dévoyée par des intentions troubles? Ou encore référence ultime et indispensable contre le débordement des pouvoirs? C'est à ces questions qu'a tenté de répondre un colloque organisé récemment par le groupe interfacultaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Genève. Un genre de manifestation, soit

dit en passant, encore trop rare dans le monde académique, cloisonné dans ses multiples spécialités.

Belle carrière idéologique

Pour Andreas Auer, professeur de droit constitutionnel, l'Etat de droit est un concept prétentieux car il ne tient pas ses promesses. Absent du droit positif, il

n'a même pas valeur de principe structurel à l'instar du fédéralisme, de l'Etat social ou de la démocratie. En effet, vu sous l'angle juridique, il n'offre aucune ressource, aucun critère opérationnel pour la concrétisation des libertés fondamentales. Par contre il fait une belle carrière sur le plan idéologique, adaptant son contenu en fonction des circonstances: concept de combat dans les pays de l'Est, brandi pour déstabiliser les institutions; légitimation de l'immobilisme en Suisse, sans perspective dynamique: l'Etat de droit est en place et doit être défendu. Rien à conquérir.

L'Etat de droit et l'Histoire

Son collègue C.-A. Morand replace l'Etat de droit dans une perspective historique. C'est une création du droit et de la pensée libérale: un Etat dans lequel l'autorité est liée par des règles, où les pouvoirs sont séparés, où le droit est un cadre limité au strict nécessaire, conçu comme une construction pyramidale — toute norme trouve son fondement dans une norme supérieure — où règne la loi générale et abstraite. A noter que dans cette acception, l'Etat de droit n'implique pas forcément la démocratie.

Economies foutaises

1) Il ne fait pas de doute que près de la moitié de l'énergie actuellement utilisée pourrait être économisée (DP 966, p. 4). Il ne fait pas de doute non plus qu'elle ne le sera jamais — tant que seront utilisés ce qu'on appelle des «agents énergétiques fossiles».

2) Le seul choix raisonnable ne consiste pas à économiser des produits énergétiques qui ne devraient pas en être mais bien à utiliser des sources dites «renouvelables», pratiquement inépuisables. Lesquelles imposent un usage économe.

3) Pas besoin de lire tout le *Handbook of Chemistry and Physics* pour trouver: seule l'utilisation de l'énergie solaire, par les filières thermique et photovoltaïque, est en mesure de nous sortir de l'«impasse énergétique», sans déchets

radioactifs et sans CO₂.

4) Il ne sert à rien de changer les robinets quand les tuyaux sont pourris par ce qui passe dedans.

5) Tous les aménagements, tous les rafistolages, toutes les améliorations des techniques liées aux agents énergétiques fossiles ne servent qu'à rallonger l'impasse de quelques pas.

6) La seule issue, c'est le passage à une technologie nouvelle. (On notera en passant que ce ne sont pas les économies de bois qui ont sauvé les forêts de l'abattage industriel, au siècle dernier, mais le remplacement du bois par le charbon).

7) Les problèmes seraient en grande partie résolus si l'économie énergétique utilisait... de l'énergie — et non pas des substances hydrocarbonées que leurs

propriétés techniques destinent et devraient réserver quasi exclusivement à la chimie (Oh la belle étude que celle des *confusions et des quiproquo!*).

8) Donc: les économies d'énergie, c'est joli, mais, pour le long terme, c'est de la foutaise. C'est de source d'énergie qu'il faut changer et il n'en est tout simplement pas d'autres que renouvelables.

9) Il existe des tonnes d'ouvrages traitant de l'énergie solaire: passons. Pour ce qui est de la filière photovoltaïque — voie royale — elle pourrait démarrer avec des investissements représentant 1% des dépenses militaires dans le monde.

10) Croire ou faire croire qu'il n'y a, ou qu'il n'y aura, pas moyen de soutirer proprement 500 exajoules aux énergies renouvelables tient de la crétinerie technique.

11) L'énergie fait problème? Ah oui? Où est le problème?

Gil Stauffer
Cernier